

LA CHRONIQUE PATRIMONIALE

PAR RENATA POSPISIL

WEALTH PLANNER

CHEZ BORDIER & CIE NYON



Cryptomonnaies: hériter sans pouvoir en disposer

Olivier, pharmacien domicilié à Nyon, décède à 62 ans. Dans sa déclaration d'impôt, ses enfants découvrent qu'il détenait pour 180 000 fr. de bitcoins. Ils ignorent comment y accéder. Un appareil rangé dans un tiroir protège son portefeuille. Personne ne connaît son code PIN et la phrase de récupération reste introuvable.

Pour le droit suisse, ces avoirs font partie de la succession et reviennent aux héritiers légaux ou testamentaires. Ils doivent aussi figurer chaque année dans la déclaration d'impôt, au titre de la fortune. L'Administration fédérale des contributions publie un cours fiscal de fin d'année pour les principales cryptomonnaies. Dans le canton de Vaud, les 180 000 fr. peuvent être transmis aux enfants sans impôt successoral, pour autant que la part totale revenant à chacun d'eux, autres biens compris, ne dépasse pas un million de francs.

Tout dépend de la manière dont les cryptomonnaies sont conservées. Sur une plateforme qui détient les clés pour son client, les héritiers peuvent demander la restitution des avoirs en suivant sa procédure successorale. Un certificat d'héritier et d'autres justificatifs peuvent être exigés. Certaines banques suisses proposent aussi d'acheter et de conserver des cryptomonnaies: les héritiers suivent alors la même procédure que pour les autres avoirs bancaires.

Lorsque le propriétaire conserve lui-même ses clés, dans une application ou sur un appareil, la situation change. Si le code de l'appareil est perdu, la phrase de récupération permet de rétablir l'accès. Sans moyen d'accès ni sauvegarde utilisable, un certificat d'héritier ne suffit pas. Ni juge, ni notaire, ni banque ne peut remplacer les clés manquantes.

La transparence fiscale progresse aussi: la Suisse pourra appliquer l'échange automatique de renseignements sur les cryptoactifs au plus tôt en 2027. Mais un fisc mieux informé n'ouvre aucun portefeuille.

Quelques précautions réduisent ce risque. D'abord, dresser un inventaire: plateformes utilisées, types de portefeuilles et emplacement des instructions d'accès. Ce document peut être confié au notaire avec le testament, afin que les héritiers sachent où chercher.

Ensuite, pour un portefeuille personnel, organiser un accès sécurisé pour le moment du décès. La phrase de récupération doit être sauvegardée à l'abri du vol, de la perte et de la destruction. Elle ne s'envoie jamais par courriel: quiconque la détient peut prendre le contrôle des avoirs. Mieux vaut séparer l'inventaire des informations secrètes et prévoir comment les personnes habilitées pourront les retrouver.

Enfin, prévoir un exécuteur testamentaire capable de coordonner ces démarches, avec un spécialiste si nécessaire. Et vérifier périodiquement que les instructions restent à jour et les sauvegardes lisibles.

Olivier avait pensé à ses enfants, pas à la clé. Un testament transmet des droits, pas un code. Prévoir l'accès à ses cryptomonnaies, c'est faire en sorte que ce patrimoine ne soit pas seulement hérité, mais réellement transmis.